

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
 Extrait du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024\_006

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Étaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

**OBJET : Projet de création du complexe sportif et de loisirs et modalités de financement**

Monsieur le maire rappelle qu'au moment du dépôt des demandes de subventions au titre de la D.E.T.R 2024 et D.S.I.L 2024, la Préfecture nous a informés que les collectivités devront dorénavant joindre une délibération du conseil municipal de la ville approuvant le projet objet de la demande de subventions ainsi que les modalités de financement.

**Le projet est le suivant :**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du développement de la Z.A.C Olympéo, il est prévu la réalisation des équipements publics de loisirs et sportifs suivants :

- Une aire de jeux destinée aux enfants (0-3 ans, + 3 ans) ;
- Une aire fitness et d'entraînement ;
- Un skate parc ;
- Un Pump-track ;
- Un city stade ;
- Un terrain de basket 3X3 ;
- Des terrains pétanque ainsi que le club house ;
- Quatre terrains de tennis ainsi que le club house ;
- Deux terrains de padel (club house en commun avec le tennis) ;
- Un terrain de rugby ainsi que les locaux annexes ;
- Une piste d'athlétisme (club house en commun avec le rugby) ;
- Deux terrains de football ainsi que les locaux annexes ;
- Un parcours de santé ;
- Des espaces « guinguette » ;
- Des aménagements de voiries et réseaux nécessaires à la desserte et aux stationnements des véhicules y compris cars ;
- Les aménagements paysagers.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20240215-DEL IB\_2024\_

Le projet est situé entre la voie structurante du nouveau quartier reliant les RD900 et 39 et l'autoroute A9, les secteurs concernés totalisent environ 8,46 Ha.

Le projet est divisé en trois tranches. Monsieur le maire souhaite proposer au conseil municipal d'approuver le projet global et les modalités de financement pour la première tranche de travaux.

L'estimation globale faite par la société AGENA ARCHITECTURE est de 10 366 519,10 € HT.

L'estimation de la première tranche s'élève à 3 894 247,17 € HT.

Elle comprend :

- Des travaux préparatoires (119 250,00 €) ;
- Le complexe tennistique (1 322 795,70 €) ;
- Les aires de jeux, musculation, détente (613 831,30 €) ;
- Le stationnement pour aires de jeux, musculation, détente (186 048,60 €) ;
- Le boulodrome (540 993,40 €) ;
- Le stationnement pour boulodrome (176 895,10 €) ;
- Les citystade, pumtrack, skatepark, basket (397 725,40 €) ;
- Les voiries en enrobés (107 766,10 €) ;
- Le cheminement piéton (177 108,23 €) ;
- Les espaces libre et espaces verts (188 333,33 €) ;
- Les éléments paysagers (63 500,00 €).

L'appel d'offres pour le marché de travaux est en cours de rédaction.

Le plan de financement retenu est le suivant :

<b>D.S.I.L 2024</b> (20,00%)	778 849,43 €
<b>D.E.T.R 2024</b> (20,00%)	778 849,43 €
<b>Département</b> (20,83%)	811 171,69 €
<b>ANS (12,83%)</b>	499 631,91 €
<b>Région (6,34%)</b>	246 895,27 €
<b>Autofinancement</b> (20%)	778 849,43 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 894 247,17 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de réalisation du complexe sportif et de loisirs ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel susmentionné pour la tranche 1 ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le

16/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20240215-DEL IB\_2024\_